

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2024

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le dix-huit septembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	14	
- présents :	13	
- votants :	13	
Convocation en date du :		Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
13 septembre 2024		Absents excusés : DESLOIR Bernard
Affichée le :		Secrétaire de séance élu : FOUGERE Gilbert
13 septembre 2024		

N° 2024D404	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE RESEAU GAZ
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est desservie en partie par le gaz naturel. Ces ouvrages sont exploités par Gaz Réseau Distribution France (GRDF).

Par courrier du 06 juin 2024, les services de GRDF informent la collectivité du montant des redevances au titre de l'année 2024 relatives à l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de gaz naturel pour un montant de 17,00 €. Cette somme sera réévaluée chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les chantiers de distribution de gaz naturel au titre de l'année 2024 et ce pour la somme de 17.00 €. Cette somme sera réévaluée chaque année.

Le Secrétaire de Séance
Gilbert FOUGERE



ROZIER EN DONZY, le 24/09/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE

